

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply
Arrangement - Révision à une demande
pour un arrangement en matière
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Furniture Division/Division des produits de
l'ameublement
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Furniture for Work Spaces	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60PQ-140003/A	Date 2015-06-16
Client Reference No. - N° de référence du client E60PQ-140003	Amendment No. - N° modif. 015
File No. - N° de dossier pq416.E60PQ-140003	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PQ-416-66821	
Date of Original Request for Supply Arrangement 2015-02-19 Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-06-29	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Clouthier, Chantal	Buyer Id - Id de l'acheteur pq416
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-7184 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60PQ-140003/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60PQ-140003

Amd. No. - N° de la modif.

015

File No. - N° du dossier

pq416E60PQ-140003

Buyer ID - Id de l'acheteur

pq416

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Voir page suivante;

La modification 015 a pour but de répondre aux questions et de modifier l'appel d'offres de la façon suivante :

1- QUESTIONS ET RÉPONSES :

Q.197 :

Annexe B-1, catégorie 2 – Tables ou bureaux autostables à hauteur réglable, il n'y a aucune option qui permettrait de soumissionner pour une « table à hauteur réglable – cadre seulement ».

Les cadres à hauteur réglable installés sur place (aussi désigné cadre seulement) vont-ils être ajoutés à l'AMA comme une option dans la catégorie 2?

Un nombre significatif de nos ventes de tables à hauteur réglable à commande électrique sont pour un cadre seulement, qui est ensuite installé sur les surfaces de travail existantes.

Ce type d'installation permet de réduire les coûts, exige moins de temps d'installation et ne modifie pas l'aménagement intérieur ni le décor, car il permet d'utiliser les surfaces existantes.

Je suggérerais d'ajouter une option de soumission pour « cadre seulement » dans la catégorie 2. N'importe quel fournisseur de tables peut facilement installer sur place un cadre réglable en hauteur sur un dessus de table existant. Par conséquent, tous les fournisseurs de l'AMA bénéficieront de cet ajout, de plus, ce sera plus facile pour le gouvernement fédéral d'acheter des cadres seulement, qui sont une façon plus économique et efficace de convertir des postes de travail à surface de travail fixe en postes de travail à surface de travail à hauteur réglable.

R.197 :

Aucun changement ne sera apporté pour le moment.

Q.198 :

La modification n° 7, modification (B), paragr. 6.3 stipule, « Les cloisons de base doivent permettre l'accès aux prises électriques et aux prises de données en dessous de la surface de travail », mais l'article V3 du catalogue 1b, lignes 13 à 20, exige qu'il y ait des prises électriques au niveau de la surface de travail pour les cloisons de base.

Pourquoi les lignes 13 à 20 sont-elles toujours présentes?

R.198 :

Les lignes 13 à 20 représentées par les codes CIUGdC ci-dessous seront supprimés de la catégorie 1a à l'étape de l'AMA pour le Catalogue des produits 1a. Aucun changement ne sera apporté au Catalogue 1a, version 3; veuillez référer a la Section 2 – Modifications, modification (I).

PAFRBHPW18
PAFRBHPW24
PAFRBHPW30
PAFRBHPW36
PAFRBHPW42
PAFRBHPW48
PAFRBHPW54
PAFRBHPW60

Q.199 :

Dans le Catalogue, catégorie 3, lignes 35 à 76, vous avez éliminé tous les éléments de rangement fermés de 18 po de profondeur.

Bien que vous ayez désigné ces éléments « penderies », la majorité de ces éléments sont utilisés pour le rangement général de fournitures, etc.

Puisque tous les éléments de 18 po de profondeur ont été éliminés, il n'y a plus d'éléments de rangement fermés assortis aux classeurs latéraux standards de 18 po de profondeur.

Les éléments de rangement fermés de 18 po ne devraient pas être éliminés, mais plutôt renommés.

R.199 :

Aucun changement ne sera apporté pour le moment.

Q.200 :

Dans la catégorie 4, Produits autostables en placage de bois :

- Hauteur hors tout des éléments de rangement inférieurs (bahuts)?

R.200 :

Veillez vous reporter à l'annexe A1, Spécifications pour des postes de travail – Élément de rangement inférieur ou bahut, pour la hauteur.

Q.201 :

Dans la catégorie 4, Produits autostables en placage de bois :

- Les produits des lignes 1039 à 1126 sont-ils répétés aux lignes 1127 à 1214? On dirait que ce sont les mêmes produits.

R.201 :

Les produits des lignes 1127 à 1214 qui sont représentés par les codes CIUGdC seront supprimés de la catégorie 4 à l'étape de l'AMA pour le Catalogue des produits 4. Aucun changement ne sera apporté au Catalogue 4, version 3. Veuillez référer à la Section 2 – Modifications, modification (J).

SPLSCOS0508OA0610xxxx
SPLSCOS0508OA0762xxxx
SPLSCOS0508OA0914xxxx
SPLSCOS0508OA1067xxxx
SPLSCOS0508OA1219xxxx
SPLSCOS0508OA1372xxxx
SPLSCOS0508OA1524xxxx
SPLSCOS0508OA1676xxxx
SPLSCOS0508OA1830xxxx
SPLSCOS0508OA1981xxxx
SPLSCOS0508OA2134xxxx
SPLSCOS0508CH0610xxxx
SPLSCOS0508CH0762xxxx
SPLSCOS0508CH0914xxxx
SPLSCOS0508CH1067xxxx
SPLSCOS0508CH1219xxxx
SPLSCOS0508CH1372xxxx

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60PQ-140003/B

Amd. No. - N° de la modif.
015

Buyer ID - Id de l'acheteur
pq416

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60PQ-140003
140003

File No. - N° du dossier
pq416.E60PQ-

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

SPLSCOS0508CH1524xxxx
SPLSCOS0508CH1676xxxx
SPLSCOS0508CH1830xxxx
SPLSCOS0508CH1981xxxx
SPLSCOS0508CH2134xxxx
SPLSCOS0508WA0610xxxx
SPLSCOS0508WA0762xxxx
SPLSCOS0508WA0914xxxx
SPLSCOS0508WA1067xxxx
SPLSCOS0508WA1219xxxx
SPLSCOS0508WA1372xxxx
SPLSCOS0508WA1524xxxx
SPLSCOS0508WA1676xxxx
SPLSCOS0508WA1830xxxx
SPLSCOS0508WA1981xxxx
SPLSCOS0508WA2134xxxx
SPLSCOS0508MA0610xxxx
SPLSCOS0508MA0762xxxx
SPLSCOS0508MA0914xxxx
SPLSCOS0508MA1067xxxx
SPLSCOS0508MA1219xxxx
SPLSCOS0508MA1372xxxx
SPLSCOS0508MA1524xxxx
SPLSCOS0508MA1676xxxx
SPLSCOS0508MA1830xxxx
SPLSCOS0508MA1981xxxx
SPLSCOS0508MA2134xxxx
SPLSCOSC508OA0610xxxx
SPLSCOSC508OA0762xxxx
SPLSCOSC508OA0914xxxx
SPLSCOSC508OA1067xxxx
SPLSCOSC508OA1219xxxx
SPLSCOSC508OA1372xxxx
SPLSCOSC508OA1524xxxx
SPLSCOSC508OA1676xxxx
SPLSCOSC508OA1830xxxx
SPLSCOSC508OA1981xxxx
SPLSCOSC508OA2134xxxx
SPLSCOSC508CH0610xxxx
SPLSCOSC508CH0762xxxx
SPLSCOSC508CH0914xxxx

SPLSCOSC508CH1067xxxx
SPLSCOSC508CH1219xxxx
SPLSCOSC508CH1372xxxx
SPLSCOSC508CH1524xxxx
SPLSCOSC508CH1676xxxx
SPLSCOSC508CH1830xxxx
SPLSCOSC508CH1981xxxx
SPLSCOSC508CH2134xxxx
SPLSCOSC508WA0610xxxx
SPLSCOSC508WA0762xxxx
SPLSCOSC508WA0914xxxx
SPLSCOSC508WA1067xxxx
SPLSCOSC508WA1219xxxx
SPLSCOSC508WA1372xxxx
SPLSCOSC508WA1524xxxx
SPLSCOSC508WA1676xxxx
SPLSCOSC508WA1830xxxx
SPLSCOSC508WA1981xxxx
SPLSCOSC508WA2134xxxx
SPLSCOSC508MA0610xxxx
SPLSCOSC508MA0762xxxx
SPLSCOSC508MA0914xxxx
SPLSCOSC508MA1067xxxx
SPLSCOSC508MA1219xxxx
SPLSCOSC508MA1372xxxx
SPLSCOSC508MA1524xxxx
SPLSCOSC508MA1676xxxx
SPLSCOSC508MA1830xxxx
SPLSCOSC508MA1981xxxx
SPLSCOSC508MA2134xxxx

Q.202 :

Dans la catégorie 4, Produits autostables en placage de bois :

- Hauteur des éléments de rangement « supérieurs ou additionnels » ?

R.202 :

Il n'y a aucune restriction pour la hauteur, le fournisseur doit offrir les produits de la gamme standard du fabricant. Prière de consulter la modification 009, modification (A).

Q.203 :

Dans la catégorie 4, Produits autostables en placage de bois :

- Les éléments de rangement « supérieurs ou additionnels » ouverts, fermés et ouverts et fermés doivent-ils comporter des appareils d'éclairage localisés installés sous les armoires? Nos huches de série sont dotées d'appareils d'éclairage localisés et de tableaux punaisables.

R.203 :

Les articles des lignes 2391 à 2430, qui sont représentés par les codes CIUGdC ci-dessous CIUGdC seront supprimés de la catégorie 4 à l'étape de l'AMA pour le Catalogue des produits 4. Aucun changement ne sera apporté au catalogue 4, version 3; Veuillez référer à la Section 2 – Modifications, modification (K).

SPHITL305xxOA0762xxxx
SPHITL305xxOA0914xxxx
SPHITL305xxOA1067xxxx
SPHITL305xxOA1219xxxx
SPHITL305xxOA1372xxxx
SPHITL305xxOA1524xxxx
SPHITL305xxOA1676xxxx
SPHITL305xxOA1830xxxx
SPHITL305xxOA1981xxxx
SPHITL305xxOA2134xxxx
SPHITL305xxCH0762xxxx
SPHITL305xxCH0914xxxx
SPHITL305xxCH1067xxxx
SPHITL305xxCH1219xxxx
SPHITL305xxCH1372xxxx
SPHITL305xxCH1524xxxx
SPHITL305xxCH1676xxxx
SPHITL305xxCH1830xxxx
SPHITL305xxCH1981xxxx

SPHITL305xxCH2134xxxx
SPHITL305xxWA0762xxxx
SPHITL305xxWA0914xxxx
SPHITL305xxWA1067xxxx
SPHITL305xxWA1219xxxx
SPHITL305xxWA1372xxxx
SPHITL305xxWA1524xxxx
SPHITL305xxWA1676xxxx
SPHITL305xxWA1830xxxx
SPHITL305xxWA1981xxxx
SPHITL305xxWA2134xxxx
SPHITL305xxMA0762xxxx
SPHITL305xxMA0914xxxx
SPHITL305xxMA1067xxxx
SPHITL305xxMA1219xxxx
SPHITL305xxMA1372xxxx
SPHITL305xxMA1524xxxx
SPHITL305xxMA1676xxxx
SPHITL305xxMA1830xxxx
SPHITL305xxMA1981xxxx
SPHITL305xxMA2134xxxx

Q.204 :

Dans la catégorie 4, Produits autostables en placage de bois :

- Les éléments de rangement « supérieurs ou additionnels avec appareil d'éclairage localisé » doivent-ils être ouverts ou fermés avec des portes ou une combinaison de ces options?

R.204 :

Les combinaisons d'éléments de rangement supérieurs ou additionnels ouverts et fermés sont indiquées et définies dans le Catalogue des produits.

Q.205 :

Dans la catégorie 4, Produits autostables en placage de bois :

- Nos huches standards mesurent 15,75 po de profondeur – cela serait-il acceptable comme éléments de rangement « supérieurs ou additionnels » de 15 po de profondeur?

R.205 :

Oui, car les profondeurs acceptables varient de 381 mm (15 po) à 610 mm (24 po), veuillez vous reporter à l'annexe A-1, paragr. 7.7.3.

Q.206 :

Dans la catégorie 4, Produits autostables en placage de bois :

- Hauteur hors tout des penderies?

R.206 :

Il n'y a aucune restriction pour la hauteur, le fournisseur doit offrir les produits de la gamme standard du fabricant. Prière de consulter l'annexe A-1, paragr. 7.9.

Q.207 :

Dans la catégorie 4, Produits autostables en placage de bois :

- Dans le cas des unités « rectangulaires avec un panneau de côté plein, un demi-panneau de côté et un panneau de fond » et des unités « rectangulaires avec deux demi-panneaux de côté et un panneau de fond » – le sens du fil du bois doit-il être le même que celui de la surface de travail principale ou contraire à ce dernier. Sur nos produits standards, le sens du fil est longitudinal sur la surface des bureaux et des bahuts et il est vertical sur les surfaces des retours et des unités de raccordement.

R.207 :

Le sens du fil doit être déterminé par le procédé de fabrication courant du fabricant.

Q.208 :

Dans la catégorie 4, Produits autostables en placage de bois :

- « Caissons, autostables, 24 po ou 30 po de profondeur » et « Caissons, servant de support pour surface de travail, 24 po ou 30 po de profondeur » – Les caissons avec tiroirs ordinaire/classeur doivent-ils avoir la même hauteur que les caissons avec tiroirs ordinaire/ordinaire/classeur et classeur/classeur?

R.208 :

Veillez vous reporter au Catalogue des produits de catégorie 4 modifié.

Q.209 :

Dans la catégorie 4, Produits autostables en placage de bois :

- Les panneaux de dos des « caissons servant de support à la surface de travail, 24 po ou 30 po de profondeur » doivent-ils être finis?

R.209 :

Veillez vous reporter à la modification 005, modification (C).

Q.210 :

Dans la catégorie 4, Produits autostables en placage de bois :

- Nos penderies standards de 20 po de profondeur sont munies de crochets à manteau. Sont-elles acceptables?

R.210 :

Les crochets à manteau ne sont pas acceptables.

Q.211 :

Dans la catégorie 4, Produits autostables en placage de bois :

- Pour les tables de réunion rondes à quatre pieds colonne, les pieds doivent-ils être en bois ou en métal? Ronds ou carrés?

R.211 :

Veillez vous reporter à l'annexe A-1, paragr. 7.12.1. et 7.12.2. Des pieds ronds ou carrés sont acceptables.

Q.212 :

Dans la catégorie 4, Produits autostables en placage de bois :

- Pour les tables de réunion carrées à quatre pieds colonne, les pieds doivent-ils être en bois ou en métal? Ronds ou carrés?

R.212 :

Veillez vous reporter à la réponse R.211.

Q.213 :

L'annexe B1 modifiée, catégorie 1a, lignes 13 à 20, mentionne que les cloisons de base doivent permettre l'accès aux prises électriques au niveau de la surface de travail, ce qui contredit la modification apportée à l'annexe A-1, de la modification 007. Veuillez supprimer ces produits.

R.214 :

Veillez vous reporter à la réponse 198.

Q.215 :

L'annexe B1 modifiée, catégorie 1a, lignes 77 à 84 mentionne que les cloisons de base doivent comporter un module d'alimentation et de communication de données à montage frontal sur le tissu. Est-il acceptable de monter le module d'alimentation et de communication de données sur la base?

R.215 :

Non, ce n'est pas acceptable. Veuillez vous reporter à l'ANNEXE A-1, art. 3.0, TERMINOLOGIE, paragr. 3.16.

Q.216 :

Annexe B1, catégorie 2, il n'y a pas d'indication de la plage de hauteurs requise – position assise ou debout et/ou position assise. Toutefois, le paragr. 8.2 de l'annexe A-1 mentionne que « les surfaces de travail à hauteur réglable en continu doivent être offertes dans une plage de hauteurs en position assise ou en position assise ou debout. » Veuillez modifier l'annexe B1, catégorie 2, pour refléter les deux plages différentes.

R.216 :

Veillez vous reporter à la norme CAN/CGSB-44.227-2008, paragr. 4.2, pour la hauteur de la plage pour la position assise et à l'ANNEXE A-1, paragr. 8.5 pour la hauteur de la position assise ou debout.

Q.217 :

Les paragraphes 6.1 et 6.2 de l'annexe A-1 décrivent des panneaux empilables. Est-il obligatoire d'utiliser un panneau empilable pour augmenter la hauteur d'une cloison offrant une intimité au niveau de la surface de travail à une hauteur de cloison offrant une intimité en position assise ou peut-on utiliser un panneau empilable pour augmenter la hauteur d'une cloison de base à la hauteur d'une cloison offrant une intimité en position assise? Cela a une importance sur la façon de remplir l'annexe B1, catégorie 1a.

Par exemple, les lignes 29 à 44 exigent des panneaux additionnels de la hauteur offrant une intimité en position assise. Cela pourrait être réalisé de deux façons :

- Avec un seul panneau qui modifiera la hauteur d'une cloison de base à la hauteur d'une cloison offrant une intimité en position assise;
- Ou avec deux panneaux additionnels, un panneau pour augmenter la hauteur de la cloison de base à la hauteur offrant une intimité au niveau de la surface de travail, puis un autre panneau pour offrir une intimité en position assise.

Cela s'applique aussi aux panneaux permettant d'obtenir la hauteur offrant une intimité en position assise. Ces deux options sont-elles acceptables?

R.217 :

A).Oui, il est obligatoire que le panneau additionnel soit utilisé pour passer de la hauteur offrant une intimité au niveau de la surface de travail à la hauteur offrant une intimité en position assise.

B) Non, un panneau additionnel ne peut être utilisé pour augmenter la hauteur de la cloison de base à la hauteur offrant une intimité en position assise.

L'option A) est acceptable, l'option B) n'est pas acceptable.

Q.218 :

Tables à hauteur réglable dans la catégorie 2 du document de l'AMA.

A) Y aura-t-il des indications concernant la structure ou des spécifications pour les tables à hauteur réglable à commande électrique de l'annexe B-1, catégorie 2 – Tables ou bureaux autostables à hauteur réglable?

Pour le moment, il n'y a aucune description de la structure : c.-à-d. nombre de pieds (piètement simple/socle – 2 pieds – 3 pieds/piètement en L), capacité, vitesse du réglage, réglages de la position mémorisés, etc.

B) De plus, des tables en L ou en angle à hauteur réglable seront-elles ajoutées à la catégorie 2?

R.218 :

A) La configuration de la structure pour tous les produits de la catégorie 2 - Tables ou bureaux autostables à hauteur réglable doit être la configuration standard du fabricant et doit satisfaire aux critères techniques de l'annexe A-1. Pour les exigences relatives aux essais, veuillez vous reporter à l'annexe A-1, 2.0 - Publications et exigences d'essai.

B) Les tables en L ou en angle à hauteur réglable ne seront pas ajoutées aux produits de la catégorie 2 pour le moment.

Q.219 :

J'ai remarqué que, au moment de remplir le tableau dans le catalogue 5 (accessoires), un numéro de pièce pour un clavier et sa description sont répétés quatre fois.

Est-ce intentionnel? Devons-nous offrir de multiples versions des mêmes produits?

R.219 :

Une modification du Catalogue des produits, catégorie 5, sera publiée sous peu.

2- MODIFICATION(S) :

A) À la Partie 5 :

SUPPRIMER : article **5.1.3. Conformité des produits**, en sa totalité.

INSÉRER : article **5.1.3. Conformité des produits**

Le fournisseur atteste que tous les produits offerts seront conformes à l'ensemble des spécifications et qu'ils répondent aux Critères d'essai énoncés à l'Annexe A – Énoncé du Besoin au plus tard à la date de l'arrangement en réponse à la DAMA.

Signature du fournisseur

Date

B) À la Partie 6A :

SUPPRIMER: 6A.9.2 – Certificat de conformité des produits, en sa totalité.

INSÉRER: 6A.9.2 – Certificat de conformité des produits

Le fournisseur garantit que le certificat de conformité des produits qu'il a présenté avec son arrangement est exact et complet et que les produits fournis dans le cadre de tout contrat découlant de l'AMA sont conformes à l'AMA du fournisseur et plus particulièrement à l'Annexe A. Le fournisseur doit conserver les dossiers et documents relatifs à la conformité des produits et aux critères d'essai décrits à l'Annexe A. Sans l'autorisation préalable écrite du responsable de l'AMA, le fournisseur ne peut détruire les dossiers ou documents avant l'expiration du contrat ou la date d'expiration de la garantie, selon l'échéance la plus éloignée. Au cours de cette période de rétention, tous les dossiers et documents devront être en tout temps accessibles pour des vérifications, des inspections et des examens par les représentants du Canada, qui pourront en tirer des copies ou des extraits.

En outre, le fournisseur doit permettre aux représentants du responsable de l'AMA d'accéder en tout temps, durant les heures de travail, à tous les lieux où une partie des travaux est exécutée. Les représentants du responsable de l'AMA peuvent procéder à leur gré à des examens et à des vérifications des travaux. Le fournisseur doit fournir toute l'aide nécessaire aux représentants du responsable de l'AMA et leur permettre l'accès aux installations, aux pièces d'essai, aux échantillons et aux documents dont ils peuvent raisonnablement avoir besoin pour mener leur inspection, ce qui peut également inclure la soumission de documents de rapport sur les essais, mentionnés à l'Annexe A. Le fournisseur doit faire parvenir les pièces d'essai, les échantillons ou les documents qui peuvent aussi inclure des lettres de certification des laboratoires aux personnes ou aux lieux désignés par les représentants du responsable de l'AMA.

Cette clause ne peut être interprétée de façon à limiter les droits et recours dont le Canada pourra par ailleurs se prévaloir conformément à tout contrat subséquent.

C) À la Partie 6A, article 15.1.5 :

SUPPRIMER : "...section 13.1.4."

INSÉRER : "...section 6A.14.5."

D) À la Partie 6B, article 4.1 :

SUPPRIMER : "Les services liés à des produits ne peuvent pas être combinés aux besoins relatifs à la catégorie de produit".

E) À la Partie 6B, article 4.2, for Tier 2 and 3 :

INSÉRER : "Les services liés à des produits ne peuvent pas être combinés aux besoins relatifs à la catégorie de produit. "

F) À l'Annexe A-1 :

SUPPRIMER : article 1.2, en sa totalité.

INSÉRER : article 1.2

Les présentes spécifications doivent être lues conjointement avec l'article 2.0 de cette Annexe. Tous les produits doivent être conformes aux plus récentes publications et exigences d'essai en vigueur à la date de l'arrangement en réponse à la DAMA, à l'exception de l'alinéa 6.5.3 – Espace utile de la norme CAN/CGSB-44.227-2008 - Mobilier et composants autostables de bureau et de l'alinéa 6.6.3 – Espace utile, de la norme CAN/CGSB-44.229-2008 – Systèmes de cloisons interraccordables et composants soutenus.

G) À l'Annexe A-1 :

SUPPRIMER: article 2.2.11, en sa totalité.
article 2.2.12, en sa totalité.

INSÉRER : articles :

2.2.11 Norme(s) d'essai révisée(s) : il est fait référence aux normes d'essai énumérées au sein de la présente annexe et au besoin que tous les produits offerts dans l'AMA on rencontré avec succès les normes d'essai en références. Si les normes d'essai changent, les produits doivent rencontrer avec succès la norme d'essai révisée(s). Seul les essais qui ont été révisées doivent être effectuées, et, ce test doit avoir lieu dans les neuf mois à compter de la date de la norme d'essai révisée(s).

2.2.12 Modifications des produits : Lorsque des changements physiques sont faits à des produits déjà testés contre les normes d'essai citées ci-dessus, le produit(s) modifié doit aussi être testé dans les neuf mois à compter de la date du changement de produit. Les tests et les normes d'essai applicables seront ceux déterminés par une installation d'essai acceptable.

H) À l'Annexe v2 annexe e rfb.docx, Annexe A, article 2.2 :

SUPPRIMER : " Se reporter à l'article 3.2 de l'Annexe A de L'AMA pour connaître les instructions concernant l'inspection des lieux et la documentation après l'attribution du contrat." (à supprimer deux fois dans l'article 2.2).

INSÉRER : " Se reporter à l'article 4 de l'Annexe A de L'AMA pour connaître les instructions concernant l'inspection des lieux et la documentation après l'attribution du contrat." (à insérer deux fois dans l'article 2.2).

I) À l'Annexe B – Catalogue des Produits, Catégorie 1a :

DELETE :

PAFRBHPW18
PAFRBHPW24

PAFRBHPW30
PAFRBHPW36
PAFRBHPW42
PAFRBHPW48
PAFRBHPW54
PAFRBHPW60

J) À l'Annexe B – Catalogue des Produits, Catégorie 4 :

DELETE :

SPLSCOS0508OA0610xxxx
SPLSCOS0508OA0762xxxx
SPLSCOS0508OA0914xxxx
SPLSCOS0508OA1067xxxx
SPLSCOS0508OA1219xxxx
SPLSCOS0508OA1372xxxx
SPLSCOS0508OA1524xxxx
SPLSCOS0508OA1676xxxx
SPLSCOS0508OA1830xxxx
SPLSCOS0508OA1981xxxx
SPLSCOS0508OA2134xxxx
SPLSCOS0508CH0610xxxx
SPLSCOS0508CH0762xxxx
SPLSCOS0508CH0914xxxx
SPLSCOS0508CH1067xxxx
SPLSCOS0508CH1219xxxx
SPLSCOS0508CH1372xxxx
SPLSCOS0508CH1524xxxx
SPLSCOS0508CH1676xxxx
SPLSCOS0508CH1830xxxx
SPLSCOS0508CH1981xxxx
SPLSCOS0508CH2134xxxx
SPLSCOS0508WA0610xxxx
SPLSCOS0508WA0762xxxx

SPLSCOS0508WA0914xxxx
SPLSCOS0508WA1067xxxx
SPLSCOS0508WA1219xxxx
SPLSCOS0508WA1372xxxx
SPLSCOS0508WA1524xxxx
SPLSCOS0508WA1676xxxx
SPLSCOS0508WA1830xxxx
SPLSCOS0508WA1981xxxx
SPLSCOS0508WA2134xxxx
SPLSCOS0508MA0610xxxx
SPLSCOS0508MA0762xxxx
SPLSCOS0508MA0914xxxx
SPLSCOS0508MA1067xxxx
SPLSCOS0508MA1219xxxx
SPLSCOS0508MA1372xxxx
SPLSCOS0508MA1524xxxx
SPLSCOS0508MA1676xxxx
SPLSCOS0508MA1830xxxx
SPLSCOS0508MA1981xxxx
SPLSCOS0508MA2134xxxx
SPLSCOSC508OA0610xxxx
SPLSCOSC508OA0762xxxx
SPLSCOSC508OA0914xxxx
SPLSCOSC508OA1067xxxx
SPLSCOSC508OA1219xxxx
SPLSCOSC508OA1372xxxx
SPLSCOSC508OA1524xxxx
SPLSCOSC508OA1676xxxx
SPLSCOSC508OA1830xxxx
SPLSCOSC508OA1981xxxx
SPLSCOSC508OA2134xxxx
SPLSCOSC508CH0610xxxx
SPLSCOSC508CH0762xxxx
SPLSCOSC508CH0914xxxx
SPLSCOSC508CH1067xxxx
SPLSCOSC508CH1219xxxx
SPLSCOSC508CH1372xxxx
SPLSCOSC508CH1524xxxx
SPLSCOSC508CH1676xxxx
SPLSCOSC508CH1830xxxx
SPLSCOSC508CH1981xxxx

SPLSCOSC508CH2134xxxx
SPLSCOSC508WA0610xxxx
SPLSCOSC508WA0762xxxx
SPLSCOSC508WA0914xxxx
SPLSCOSC508WA1067xxxx
SPLSCOSC508WA1219xxxx
SPLSCOSC508WA1372xxxx
SPLSCOSC508WA1524xxxx
SPLSCOSC508WA1676xxxx
SPLSCOSC508WA1830xxxx
SPLSCOSC508WA1981xxxx
SPLSCOSC508WA2134xxxx
SPLSCOSC508MA0610xxxx
SPLSCOSC508MA0762xxxx
SPLSCOSC508MA0914xxxx
SPLSCOSC508MA1067xxxx
SPLSCOSC508MA1219xxxx
SPLSCOSC508MA1372xxxx
SPLSCOSC508MA1524xxxx
SPLSCOSC508MA1676xxxx
SPLSCOSC508MA1830xxxx
SPLSCOSC508MA1981xxxx
SPLSCOSC508MA2134xxxx

K) À l'Annexe B – Catalogue des Produits, Catégorie 4 :

DELETE :

SPHITL305xxOA0762xxxx
SPHITL305xxOA0914xxxx
SPHITL305xxOA1067xxxx
SPHITL305xxOA1219xxxx
SPHITL305xxOA1372xxxx
SPHITL305xxOA1524xxxx
SPHITL305xxOA1676xxxx
SPHITL305xxOA1830xxxx
SPHITL305xxOA1981xxxx
SPHITL305xxOA2134xxxx
SPHITL305xxCH0762xxxx

SPHITL305xxCH0914xxxx
SPHITL305xxCH1067xxxx
SPHITL305xxCH1219xxxx
SPHITL305xxCH1372xxxx
SPHITL305xxCH1524xxxx
SPHITL305xxCH1676xxxx
SPHITL305xxCH1830xxxx
SPHITL305xxCH1981xxxx
SPHITL305xxCH2134xxxx
SPHITL305xxWA0762xxxx
SPHITL305xxWA0914xxxx
SPHITL305xxWA1067xxxx
SPHITL305xxWA1219xxxx
SPHITL305xxWA1372xxxx
SPHITL305xxWA1524xxxx
SPHITL305xxWA1676xxxx
SPHITL305xxWA1830xxxx
SPHITL305xxWA1981xxxx
SPHITL305xxWA2134xxxx
SPHITL305xxMA0762xxxx
SPHITL305xxMA0914xxxx
SPHITL305xxMA1067xxxx
SPHITL305xxMA1219xxxx
SPHITL305xxMA1372xxxx
SPHITL305xxMA1524xxxx
SPHITL305xxMA1676xxxx
SPHITL305xxMA1830xxxx
SPHITL305xxMA1981xxxx
SPHITL305xxMA2134xxxx

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.